

18926
Contacts : François Kraus
Tél : 01 72 34 94 64
francois.kraus@ifop.com



POUR

**Technologie
Dentaire**

Enquête auprès des dentistes libéraux

Rapport complet

22 octobre 2010

Sommaire

Pages

-1- La méthodologie.....	1
Méthodologie	2
- 2 - Les résultats de l'étude.....	3
L'adhésion à la loi obligeant à la transparence sur le prix et l'origine des dispositifs médicaux	4
L'application de la loi obligeant à la transparence sur le prix et l'origine des prothèses dentaires	6
L'information donnée aux patients à propos de la prise en charge des couronnes céramo-céramiques	8
Les raisons pour lesquelles les dentistes n'informent pas leurs patients de la prise en charge des couronnes céramo-céramiques	10

-1-

La méthodologie

Méthodologie

Ce document présente les résultats d'une étude réalisée par l'Ifop. Elle respecte fidèlement les principes scientifiques et déontologiques de l'enquête par sondage. Les enseignements qu'elle indique reflètent un état de l'opinion à l'instant de sa réalisation et non pas une prédiction.

Aucune publication totale ou partielle ne peut être faite sans l'accord exprès de l'Ifop.

Étude réalisée par l'Ifop pour :	Technologie Dentaire
Échantillon	- Échantillon national représentatif de 332 chirurgiens-dentistes exerçant à titre libéral ou mixte. - La représentativité de l'échantillon a été assurée sur la base des individus à partir de critères démographiques (sexe, âge), économiques (secteur d'activité) et géographiques (région, catégorie d'agglomération). - L'établissement des quotas s'est fait sur la base des individus à partir des données statistiques de la DREES
Mode de recueil	Les interviews ont été réalisées par téléphone sur le lieu de travail des personnes interrogées.
Dates de terrain	Du 24 septembre au 11 octobre 2010

- 2 -

Les résultats de l'étude

L'adhésion à la loi obligeant à la transparence sur le prix et l'origine des dispositifs médicaux

Question : La loi oblige désormais les professionnels de santé à fournir au patient le prix d'achat et la provenance des dispositifs médicaux. Personnellement, êtes-vous favorable ou défavorable à l'application de cette loi pour les prothèses dentaires ?

	Ensemble (%)
TOTAL Favorable	21
• Très favorable	7
• Assez favorable	14
TOTAL Défavorable	76
• Assez défavorable	15
• Très défavorable	61
- Ne se prononcent pas	3
TOTAL	100

L'adhésion à la loi obligeant à la transparence sur le prix et l'origine des dispositifs médicaux

	TOTAL Favorable	Très favorable	Assez favorable	TOTAL Défavorable	Assez défavorable	Très défavorable	Nsp
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
ENSEMBLE	21	7	14	76	15	61	3
TAILLE DE L'ETABLISSEMENT							
Cabinet individuel	20	8	12	78	14	64	2
Cabinet de groupe ou en société	22	7	15	75	16	59	3
- Dont cabinet de 1 à 2 salariés	18	5	13	79	15	64	3
- Dont cabinet de 3 salariés et plus (*)	34	12	22	61	18	43	5
MODE D'ACTIVITE							
En tant que libéral	21	7	14	76	14	62	3
En tant que libéral et salarié (*)	17	-	17	83	34	49	-
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)							
Homme	21	8	13	76	10	66	3
Femme	23	7	16	75	24	51	2
AGE DE L'INTERVIEWE(E)							
Moins de 40 ans	32	10	22	67	18	49	1
De 40 à 49 ans	20	7	13	73	14	59	7
De 50 à 59 ans	14	7	7	84	13	71	2
60 ans et plus (*)	11	-	11	89	11	78	-
CATEGORIE D'AGGLOMERATION							
Communes rurales (*)	25	9	16	72	19	53	3
Agglomération de moins de 20.000 h.	28	6	22	71	14	57	1
Agglomération de 20 à 100.000 h.	21	15	6	72	10	62	7
Agglomération de 100.000 h. et plus	17	3	14	80	19	61	3
Agglomération Parisienne	19	9	10	81	9	72	-
REGION							
Région parisienne	22	8	14	78	8	70	-
Province	21	7	14	76	16	60	3
APPLICATION DE LA LOI OBLIGEANT A LA TRANSPARENCE							
Oui	41	17	24	58	22	36	1
Non	8	1	7	91	9	82	1
INFORMATION DONNEE AUX PATIENTS							
Oui	22	8	14	75	13	62	3
Non (*)	34	15	19	64	15	49	2

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

L'application de la loi obligeant à la transparence sur le prix et l'origine des prothèses dentaires

Question : Vous-même, appliquez-vous cette obligation légale de transparence pour les prothèses dentaires ?

	Ensemble des dentistes (%)
TOTAL Oui	38
• Oui, même quand le patient ne vous le demande pas	14
• Oui, mais seulement quand le patient vous le demande	24
TOTAL Non	49
• Non, sauf si le patient vous le demandait	29
• Non, même si le patient vous le demandait	20
- Non concerné par ce type de produits et services.....	9
- Ne se prononcent pas	4
TOTAL	100

Ensemble des dentistes concernés par ce type de produit (%)
44
16
28
66
33
23

L'application de la loi obligeant à la transparence sur le prix et l'origine des prothèses dentaires

	TOTAL Oui	Oui, même quand si le patient ne vous le demande pas	Oui, mais seulement quand le patient vous le demande	TOTAL Non	Non, sauf si le patient vous le demandait	Non, même si le patient vous le demandait	Non concerné par ce type de produits et services	Nsp
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
ENSEMBLE	38	14	24	49	29	20	9	4
TAILLE DE L'ETABLISSEMENT								
Cabinet individuel	36	13	23	51	26	25	9	4
Cabinet de groupe ou en société	39	15	24	47	32	15	9	5
- Dont cabinet de 1 à 2 salariés	38	12	26	51	34	17	8	3
- Dont cabinet de 3 salariés et plus (*)	43	23	20	36	27	9	11	10
MODE D'ACTIVITE								
En tant que libéral	37	14	23	50	30	20	9	4
En tant que libéral et salarié (*)	53	6	47	47	23	24	-	-
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)								
Homme	34	13	21	53	33	20	7	6
Femme	46	17	29	40	22	18	13	1
AGE DE L'INTERVIEWE(E)								
Moins de 40 ans	44	16	28	46	33	13	9	1
De 40 à 49 ans	39	14	25	44	26	18	14	3
De 50 à 59 ans	29	13	16	56	33	23	7	8
60 ans et plus (*)	46	11	35	54	-	54	-	-
CATEGORIE D'AGGLOMERATION								
Communes rurales (*)	40	25	15	55	22	33	2	3
Agglomération de moins de 20.000 h.	48	14	34	44	28	16	3	5
Agglomération de 20 à 100.000 h.	39	18	21	39	27	12	16	6
Agglomération de 100.000 h. et plus	34	10	24	53	30	23	9	4
Agglomération Parisienne	27	12	15	59	40	19	13	1
REGION								
Région parisienne	29	14	15	57	36	21	13	1
Province	39	14	25	48	28	20	8	5
ADHESION A LA LOI OBLIGEANT A LA TRANSPARENCE								
Favorable	74	38	36	19	16	3	6	1
Défavorable	29	8	21	58	33	25	9	4
INFORMATION DONNEE AUX PATIENTS								
Oui	39	14	25	54	35	19	3	4
Non (*)	38	22	16	56	27	29	6	-

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

L'information donnée aux patients à propos de la prise en charge des couronnes céramo-céramiques

Question : Les couronnes céramo-céramiques sont désormais prises en charge par l'Assurance Maladie. Personnellement, informez-vous vos patients de cette prise en charge des couronnes céramo-céramiques ?

	Ensemble des dentistes (%)
• Oui	73
• Non	10
- Non concerné par ce type de produits et services	16
- Ne se prononcent pas	1
TOTAL	100

Ensemble des dentistes concernés par ce type de produit (%)
88
12

L'information donnée aux patients à propos de la prise en charge des couronnes céramo-céramiques

	Oui (%)	Non (%)	Non concerné par ce type de produits et services (%)	Nsp (%)
ENSEMBLE	73	10	16	1
TAILLE DE L'ETABLISSEMENT				
Cabinet individuel	70	13	16	1
Cabinet de groupe ou en société	77	7	15	1
- Dont cabinet de 1 à 2 salariés	77	8	15	-
- Dont cabinet de 3 salariés et plus (*)	78	4	14	4
MODE D'ACTIVITE				
En tant que libéral	73	10	16	1
En tant que libéral et salarié (*)	80	7	13	-
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)				
Homme	73	10	15	2
Femme	74	9	17	-
AGE DE L'INTERVIEWE(E)				
Moins de 40 ans	80	6	14	-
De 40 à 49 ans	68	11	21	-
De 50 à 59 ans	74	8	15	3
60 ans et plus (*)	60	40	-	-
CATEGORIE D'AGGLOMERATION				
Communes rurales (*)	57	38	5	-
Agglomération de moins de 20.000 h.	74	9	17	-
Agglomération de 20 à 100.000 h.	66	7	27	-
Agglomération de 100.000 h. et plus	79	5	13	3
Agglomération Parisienne	78	12	9	1
REGION				
Région parisienne	75	11	13	1
Province	73	10	16	1
ADHESION A LA LOI OBLIGEANT A LA TRANSPARENCE				
Favorable	75	16	8	1
Défavorable	73	8	18	1
APPLICATION DE LA LOI OBLIGEANT A LA TRANSPARENCE				
Oui	76	10	12	2
Non	81	11	8	-
INFORMATION DONNEE AUX PATIENTS				
Oui	100	-	-	-
Non (*)	-	100	-	-

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

Les raisons pour lesquelles les dentistes n'informent pas leurs patients de la prise en charge des couronnes céramo-céramiques

Question : Pourquoi ne les informez-vous pas de leur prise en charge par l'Assurance Maladie ?

Question ouverte - Réponses non suggérées

<i>Base : personnes ayant déclaré ne pas informer leurs patients de la prise en charge des couronnes céramo-céramiques, soit 10% de l'échantillon</i>	Ensemble
	(%)
• Parce que je n'en fais pas, ou très rarement	26
• Parce que je les informe seulement au moment où je le juge utile (devis)	21
• Parce qu'ils ne me le demandent pas	18
• Parce que je l'ignorais	18
• Parce que je n'y pense pas	11
• Parce que c'est plus cher qu'une couronne céramo-métallique	6
TOTAL	100

Les raisons pour lesquelles les dentistes n'informent pas leurs patients de la prise en charge des couronnes céramo-céramiques

	Parce que je n'en fais pas, ou très rarement	Parce que je les informe seulement au moment où je le juge utile (devis)	Parce qu'ils ne me le demandent pas	Parce que je l'ignorais	Parce que je n'y pense pas	Parce que c'est plus cher qu'une couronne céramo-métallique
	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
ENSEMBLE	26	21	18	18	11	6
TAILLE DE L'ETABLISSEMENT						
Cabinet individuel	32	19	18	15	7	9
Cabinet de groupe ou en société	12	26	19	25	18	-
SEXE DE L'INTERVIEWE(E)						
Homme	23	16	24	24	4	9
Femme	31	33	5	5	26	-
AGE DE L'INTERVIEWE(E)						
Moins de 40 ans	30	32	8	30	-	-
De 40 à 49 ans	11	13	20	24	26	6
De 50 à 59 ans	37	17	5	17	10	14
CATEGORIE D'AGGLOMERATION						
Communes rurales (*)	40	19	29	-	6	6
Agglomération de moins de 20.000 h.	17	55	-	-	28	-
Agglomération de 20 à 100.000 h.	41	-	-	37	22	-
Agglomération de 100.000 h. et plus	-	10	39	31	-	20
Agglomération Parisienne	28	11	11	50	-	-
REGION						
Région parisienne	28	11	11	50	-	-
Province	25	23	19	13	13	7
ADHESION A LA LOI OBLIGEANT A LA TRANSPARENCE						
Favorable	27	32	19	16	6	-
Défavorable	26	16	19	16	14	9
APPLICATION DE LA LOI OBLIGEANT A LA TRANSPARENCE						
Oui	24	39	4	7	21	5
Non	27	12	27	22	5	7

(*) Effectifs inférieurs à 40 individus : ces résultats sont à interpréter avec prudence en raison de la faiblesse des effectifs

Les raisons pour lesquelles les dentistes n'informent pas leurs patients de la prise en charge des couronnes céramo-céramiques

Quelques verbatims :

- Je ne le savais pas. on ne m'a pas informée, même quand j'étais remplaçante avant.
- Je ne suis pas au courant de cette prise en charge par la sécurité sociale des céramo-céramiques.
- Je ne savais pas que les couronnes céramo-céramiques étaient prises en charge par l'assurance maladie.
- Non parce que je ne savais pas que les couronnes céramo-céramiques étaient remboursées par l'assurance maladie.
- Il n'y a pas besoin de les informer car ils sont pris en charge au même titre qu'une couronne céramo-métallique.
- Parce que ça ne fait pas longtemps que je le sais
- Parce que les anciennes métalliques étaient prises en charge et je n'ai jamais fait de différence entre les deux : que ce soit l'une ou l'autre on codifiait.
- Je n'en fais pas.
- La question ne s'est pas posée pour le moment. je n'ai pas eu besoin de réaliser des couronnes dans un secteur esthétique.
- Manque de recul clinique. je n'ai pas assez de recul pour savoir combien de temps va tenir la couronne céramo-céramique : je n'ai pas confiance.
- Parce que j'en fais très rarement
- Parce que je n'ai pas eu l'occasion d'en faire. ça paraît nouveau mais c'est assimilé aux couronnes en métal qui étaient déjà prises en charge.
- Parce que je n'en fais pas : je fais uniquement du céramo-métallique.
- Parce que je n'en pose pas.
- Parce que l'indication est assez limitée, c'est une indication esthétique. il y a aussi la fragilité des couronnes.
- Parce que je suis orthodontiste et je n'ai pas ce genre de demande donc forcément je n'ai pas à informer mes patients de cette prise en charge des couronnes céramo-céramiques par l'assurance maladie.
- C'est moi qui décide si c'est des couronnes céramo-céramiques ou des couronnes céramo-métalliques, donc après si c'est pris en charge c'est pris en charge voilà tout.
- J'ai autre chose à faire. je leur donne un devis et toutes les informations sur le travail qui sera fait et ensuite je me mets à travailler.
- Je les informe seulement quand je propose le traitement.
- Je les fait prendre systématiquement en charge par l'assurance maladie à mes patients pour les couronnes céramo-céramiques .
- Quand on fait un devis c'est marqué si c'est pris en charge ou pas. le devis est obligatoire et comporte la prise en charge si elle existe.
- C'est moi qui décide les travaux à faire en bouche donc si jamais il faut une couronne céramo-céramique je l'informe sur les modalités de remboursement. sinon ils vont tous vouloir ce type de couronne et elle ne s'applique pas à toutes les dents.
- C'est à eux de se débrouiller.
- Il n'y a pas de demande spécifique de la part des patients.
- Je m'en fous, je n'en sais rien. parce qu'ils ne me le demandent pas et ce n'est pas parce qu'ils ne me le demandent pas que je ne l'applique pas.
- Parce que le patient s'en moque
- Parce qu'ils ne connaissent pas ce type de couronne et je ne veux pas me compliquer la vie
- Parce que la prise en charge est toute nouvelle et cela ne nous vient pas directement à l'esprit d'informer nos patients. je n'ai pas encore le réflexe de le faire.
- Un oubli de notre part. on s'occupe de soigner le patient et on oublie souvent de le dire. à cause de mon informatique : la couronne céramique n'est pas dans ma base de données.
- C'est une question de coût : une couronne céramo-céramique coûte plus cher qu'une céramo-métallique et les laboratoires ne sont pas tous équipés pour faire de la céramo-céramique.
- Parce que le prix est plus cher que les céramiques normales.